Fiche travaux Copropriétés
BIOMASSE

1. Qu'est-ce que le bois énergie ?

Le bois énergie, c'est faire le choix d'un système automatisé et performant pour le chauffage de locaux, la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage de piscines ou des process industriels notamment à partir de la combustion de biomasse (granulés de bois ou bois déchiqueté notamment).

2. Les avantages et les points de vigilances:

Avantages

- Utiliser une énergie comportant un faible coût
- Limiter sa dépendance énergétique et son exposition aux fluctuations du prix de l'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire appel à une énergie renouvelable
- Valoriser une ressource de proximité et favoriser l'emploi local
- Peut produire l'ECS et le chauffage
- Suivant dimension installation possibilité de coupler avec solaire thermique
- Chaudière pouvant avoir de grandes puissances
- Possibilité de faire une installation alimentant un réseau de chaleur (plusieurs bâtiments)

Vigilances

- Choisir le bon combustible (bois déchiqueté/granulés)
- Accès pour les livraisons de combustibles à prévoir
- Volume de stockage supérieur au volume du camion de livraison
- Entretien et suivi régulier à prévoir
- Surface de chaufferie importante
- Emprise fonciere accessible nécessaire pour unité de production + stockage + livraison
- Nécessite une production d'appoint-secours
- Coût d'investissement
- Implantation des conduits de fumée vis à vis des bâtiments existants
- Traitement des déchets (centre à prévoir)

3. Description générale de la technologie :

Les principaux éléments constituant une chaufferie bois sont :

- Le silo de stockage
- Le système de désilage et convoyage du combustible
- Le générateur de chaleur = la chaudière où a lieu la réaction de combustion et le transfert de chaleur vers le réseau d'eau
- Des équipements d'évacuation des cendres
- Une cheminée pour l'évacuation des fumées et si nécessaire, un système de filtration

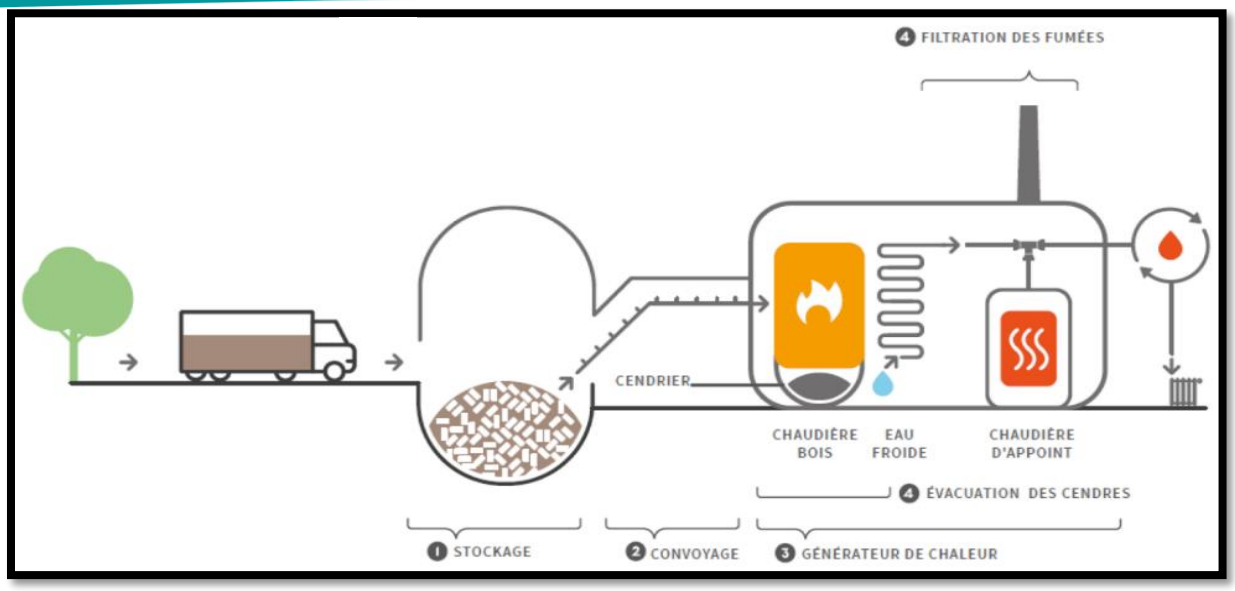

Concernant les démarches administratives, une simple déclaration préalable est suffisante, s'il y a une modification de l'aspect extérieur (fumisterie, trémie, silo…)

Une déclaration ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) concerne les chaufferies dont la puissance totale est supérieure à 1 mégawatt (MW).

Une étude de faisabilité par un Bureau d'Etude spécialisé sera nécessaire en amont.

4. Cette solution est faite pour vous, si vous avez :

- Des dépenses d'exploitation élevées
- Des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire importants, voire en progression
- Une installation de production âgée, ou à remplacer
- Un accès à une ressource en bois

5. Le ratio coût d'investissement :

		Gamme de puissance
Poste	*Unité*	**<1000kW**
Investissement global production de chaleur	*€/kW biomasse*	**575**

6. Performance de l'équipement :

La chaudière doit respecter plusieurs critères pour l'obtention d'aides financières. Cela porte sur le rendement énergétique, les émissions de polluants, la régulation, l'efficacité saisonnière.

7. Points réglementaires

Un système de chauffage collectif étant une partie commune, la décision de remplacer ou d'installer un système collectif est soumis à un vote en Assemblée Générale, à la majorité de l'article 25.

8. Focus rénovation énergétique globale

7 POINTS À TRAITER POUR UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE

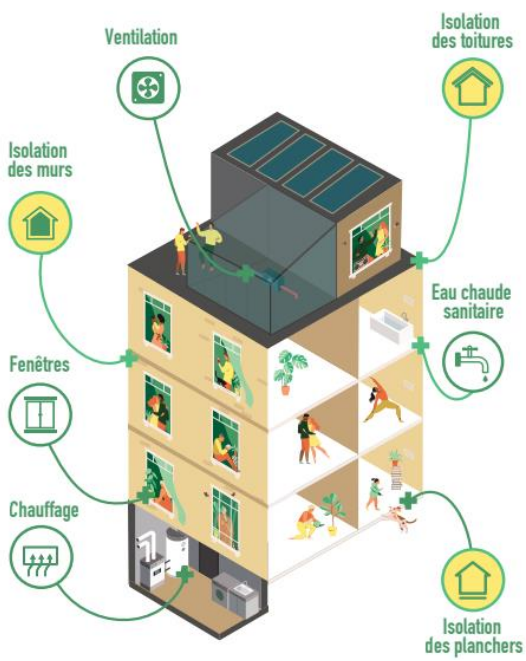

- Priorité : l'enveloppe du bâtiment : murs, toiture, plancher bas, menuiseries extérieures, ainsi que la ventilation
- Dans un second temps : le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire
- Les postes en partie privative (fenêtres par exemple), peuvent être intégrés à un projet de rénovation énergétique globale.

LE CHEMIN DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ

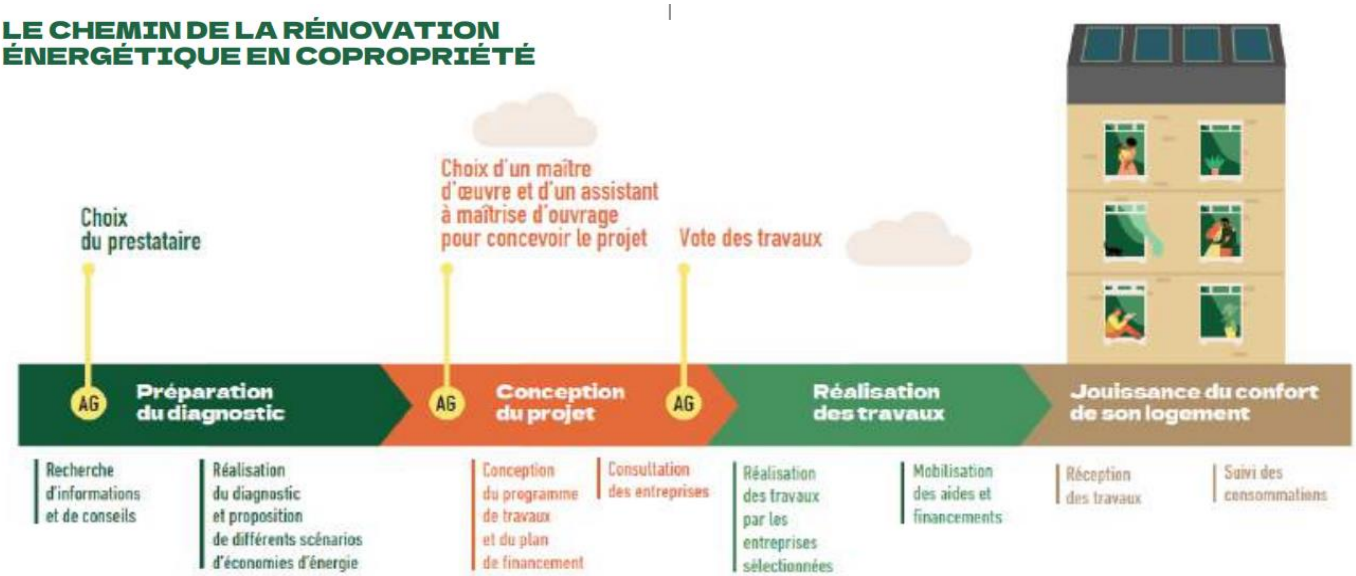

.